

FORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LES ÉLU.E.S

- Éthique et déontologie, art. 15 LEDMM
- Formation obligatoire relative au rôle des élu.e.s municipaux, art. 1 *Règlement sur la formation des élu.e.s*

LISTE DES ÉLUS DE LA MRC DE MANICOUAGAN EN DATE DU 21 JANVIER 2026 :

TITRE	NOM	FORMATIONS EFFECTUÉES (OUI/NON)	DATE
PRÉFET	GUILLAUME TREMBLAY	OUI	2026-01-16

Donné à Baie-Comeau, ce 21 janvier 2026

Lise Fortin
Directrice générale